

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SPPI PATRIMOINE

Part C : FR0010916189

SPPI FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite de référence 75% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y + 25% EURO STOXX, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement consiste à rechercher les opportunités se présentant sur les différents marchés de la zone euro (actions, obligations, monétaire) permettant d'optimiser le rendement du portefeuille.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres vifs comme celle des parts ou actions des OPCVM et/ou FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), et qualitatifs (société de gestion, gérant, process pour les OPCVM et FIA). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et qui peut s'écarter, selon les périodes, de la composition de l'indicateur.

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- **De 40% à 100% en instruments financiers de taux, souverains, du secteur public ou privé, y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés, émis par des émetteurs de toutes zones géographiques, dont :**

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs « high yield » au moment de l'acquisition.

- de 0 à 10% en instruments de taux de pays émergents.

Est considérée comme « Investment Grade », toute émission :

- Pour le long terme, notée au minimum BBB-/Baa3/BBB- par au moins une des 3 agences de notation, Standard & Poor's, Moody's ou Fitch ou selon l'analyse de la société de gestion de portefeuille.

- Pour le court terme, notée au minimum A3/P3/F3 par au moins une des 3 agences de notation, Standard & Poor's, Moody's ou Fitch ou selon l'analyse de la société de gestion de portefeuille.

Lorsque l'émission n'est pas notée, la notation de l'émetteur est retenue.

Est considérée comme spéculative (High Yield) toute émission qui ne respecte pas ces critères de notation.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et + 5.

- **De 0% à 50% sur les marchés d'actions internationales, y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :**

- de 0% à 25% aux marchés d'actions de petite et moyenne capitalisations (< 1 milliard d'euros).

- de 0% à 10% aux marchés d'actions de pays émergents.

- **De 0% à 40% en obligations convertibles libellées en euro.**

- **De 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro.**

Il peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire,

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de couverture uniquement du risque de change.

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, et de change.

Ces instruments peuvent entraîner une surexposition globale de 20% maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la valeur liquidative du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, sur les cours de clôture, à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement

A risque plus élevé,

potentiellement
plus faible

rendement potentiellement
plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie 4 en raison son exposition équilibrée entre instruments financiers de taux et actions internationales qui induisent une volatilité moyenne de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement tempéré.

L'investissement sur les actions de pays émergents et de petite et moyenne capitalisations, peuvent néanmoins induire des fluctuations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,69% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de son indicateur de référence (75% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y + 25% EURO STOXX) 0,00% prélevé au titre du dernier exercice.

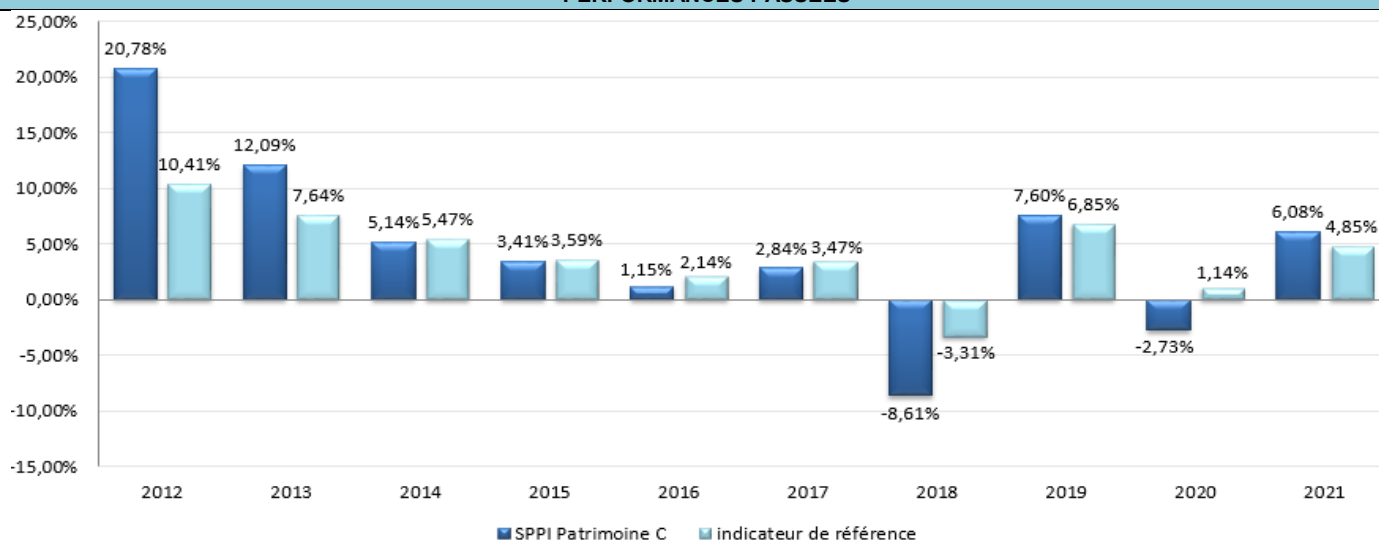
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/09/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur les sites internet www.amf-france.org et www.sppifinance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée coupons et dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 26/07/2010

DATE DE CREATION DE LA PART : 26/07/2010

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Passage de FIA à OPCVM le 12/07/2017

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SPPI FINANCE

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.sppifinance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : Dans les locaux de la société de gestion

Politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération est disponible sur notre site : www.sppifinance.fr.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de SPPI FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPPI FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/11/2022.